

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 14 décembre 2020 à 19 heures à la salle municipale à huis clos en raison de la pandémie COVID-19, un enregistrement audio en différé sera publié sur notre site WEB.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain
Cynthia Therrien-Samson
François Poirier
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Reina Goulet est également présente. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Les postes de conseiller numéro 2 et 5 sont vacants.

270-12-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

271-12-2020

AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme avoir notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil.

272-12-2020

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 322-2020 BUDGET 2021

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public sur le site web et au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement portant le numéro 322-2020 ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2021, fixer le taux de la taxe foncière, les tarifs de compensation des services et d'établir la tarification pour l'enfouissement des matières résiduelles, lecture faite et le document explicatif sera publié dans le journal Belquois.

273-12-2020

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021 – 2022 – 2023

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse adopte le programme triennal d'immobilisations suivant et il sera publié dans le journal Belgoquois :

ANNÉE 2021
Projet nouveau centre communautaire, patinoire, terrain tennis – consultation
Revoir notre politique familiale
Achat souffleur
TECQ – programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : glissières de sécurité, réfection de toitures des édifices municipaux, poste PSA1, réfection du chemin des Ruisseaux Est et rue Principale Est
ANNÉE 2022
Budget participatif (étude)
Projet d'une garderie (CPE)
Espace vert
ANNÉE 2023
Enjeux démographiques
Développement domiciliaire
Évaluation des équipements de loisirs

274-12-2020

AFFECTATIONS DES SURPLUS DE LA MUNICIPALITÉ

Étant donné qu'au 31 décembre 2019, nous avons un solde manquant de 207 404\$ pour le poste budgétaire «Eau et Égouts» et l'emprunt relié à l'assainissement des eaux;

Étant donné que ce montant a été supporté par la réserve du Fonds routier au 31 décembre 2019;

Étant donné que les dépenses reliées aux dépenses «Eau et Égouts» ont toujours été payées par les utilisateurs de ces services et que nous désirons maintenir cette façon;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le résultat de l'année 2020 provenant du poste budgétaire «Eau et Égouts» et du dossier d'assainissement des eaux soit affecté à la réserve du Fonds routier ;

Que l'appropriation du surplus de 40 000\$ pour l'année 2021 provienne de la réserve du Fonds routier;

Que le résultat de l'année 2020 soit affecté à la réserve du Fonds routier;

275-12-2020 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au code municipal, la période de questions porte exclusivement sur les prévisions budgétaires, aucune question du public n'a été soumise par voie de courriel.

.....

276-12-2020 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 15.

Gérard Porlier
Maire

Reina Goulet, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Gérard Porlier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....